

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 23 juillet 2025

MAIRIE DE ROQUESTERON
Mairie
06910 ROQUESTERON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SIEVI-SUEZ

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00260512		Prélevé le : vendredi 18 juillet 2025 à 08h23
Unité de gestion		2419	SIEVI-SUEZ	par : PRELEVEUR CARSO VICTOR DENIS
Installation	UDI	000549	ROQUESTERON VILLAGE	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000000705	RESEAU ROQUESTERON VILLAGE	
Localisation exacte			FONTAINE BD G SALVAGO	
Commune			ROQUESTERON	

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	18,6 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,9 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	348 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,11 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,14 mg(Cl ₂)/L				

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00260521 Référence laboratoire : LSE2507-38147

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

6901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00260521

Référence laboratoire : LSE2507-38147

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00260512)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 23 juillet 2025

MAIRIE DE ROQUESTERON
Mairie

06910 ROQUESTERON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH

SIEVI-SUEZ

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00260564		Prélevé le : vendredi 18 juillet 2025 à 10h45
Unité de gestion		2419	SIEVI-SUEZ	par : PRELEVEUR CARSO VICTOR DENIS
Installation	UDI	000794	RESEAU SIEVI VEGAY	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000004025	SIEVI SECTEUR SIGALE - ROQUESTERON MOB	
Localisation exacte			MOBILE robinet déchèterie	
Commune			ROQUESTERON	

Mesures de terrain

Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
	inf.	sup.	inf.	sup.

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : MET1 Code SISE de l'analyse : 00260573 Référence laboratoire : LSE2507-21757

résultats	limites de qualité		références de qualité	
	inf.	sup.	inf.	sup.

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Cuivre	0,035	mg/L	2,00	1,00
Nickel	<5	µg/L	20,00	
Plomb	2	µg/L	10,00	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00260564)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).